



Conférence Internationale AGRICULTURE, PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES

**TENSIONS ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR
DES TERRITOIRES RURAUX EN AFRIQUE
CENTRALE ET AU SAHEL**

Une collaboration entre structure d'appui au pastoralisme et organisations de conservation des aires protégées au Tchad : démarche et enseignements.

Haroun Moussa, Djimadoum Djalta, Christophe Bouvier, Mahamat Hissein,
Ali Brahim Bechir, Constant Hamat Ngaroussa Mahamat Ali Togoi

- I. PLAN DE PRESENTATION**
- II. CONTEXTUALISATION**
- III. PROBLEMATIQUE**
- IV. MODALITES D'INTERVENTION DU PASTOR**
- V. ANALYSE DE L'EXPERIENCE**
- VI. LA CONCLUSION**



I. CONTEXTUALISATION

Des contraintes croissantes pèsent sur l'élevage mobile

❑ Une raréfaction des ressources naturelles (eau et pâturages) :

Le pastoralisme fait face à un contexte de changement climatique caractérisé par la raréfaction des ressources naturelles autour desquelles une rude compétition s'observe pour l'accès entre agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et conservateurs.

❑ Un accès difficile aux ressources naturelles (eau et pâturages) :

1. L'extension des superficies cultivées qui empiètent sur les espaces pastoraux causant des entraves à la mobilité pastorale et engendrant des tensions sociales entre agriculteurs et éleveurs;
2. La pression démographique humaine et animale;

❑ La difficile cohabitation entre l'élevage pastoral et les initiatives de conservation de la biodiversité

Ces contraintes, aggravées par une législation inadaptée ou désuète du foncier et du pastoralisme, remettent de plus en plus en question la viabilité de l'élevage pastoral mobile et entraînent une multiplication de conflits d'usage et de troubles sociaux, parfois sanglants.

Programme d'appui Structurant de Développement Pastoral - PASTOR

Programme d'appui au pastoralisme financé par l'UE et l'AFD, le PASTOR a animé pendant 5 ans une collaboration avec les structures de gestion des aires protégées du «Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma» (GEFZ) :

- le Parc National de Zakouma,
- la Réserve de Faune de Siniaka Minia,
- le Domaine de Chasse de Roukoun

Le Parc National de Zakouma (PNZ)

A l'intérieur des limites du PNZ (305 000 ha) La loi 14 stipule en son art 107 que « sont prohibés, [...], le pâturage, le défrichement, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, la pêche, la cueillette, le dépôt de déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés, et en général tout ce qui est incompatible avec la conservation et la protection du milieu considéré. » (Loi 14/PR/2008)

La Réserve de Faune de Siniaka Minia

Dans une réserve de faune, il est formellement interdit de :

1. créer un village ou campement permanent sans autorisation
2. engager des actes de chasse, de poursuite, de capture ou de provocation du gibier/faune sauvage.
3. Faire l'usage d'une arme, sauf en cas de légitime défense

Le Domaine de Chasse de Roukoun

Grand de 426 000 ha, il est «spécialement organisé en vue d'une exploitation rationnelle de la faune sauvage dans un but sportif ou d'alimentation.» (Loi 14/PR/2008). Environ la moitié de sa superficie est laissée aux transhumants pour y faire paître leurs bétails.

II. PROBLEMATIQUE

La situation que les équipes PASTOR ont trouvé en arrivant au niveau du GEFZ est marquée par des tensions régulières entre les conservateurs et les éleveurs.

Les conflits d'usages sont très importants autour de la réserve de faune et du domaine de chasse ; le statut de Zakouma semble être mieux accepté par les transhumants malgré quelques incursions.

Il faut préciser que dès 2018 le gestionnaire du GEFZ informe rapidement le PASTOR que la Réserve de Faune de SM va bientôt changer de statut pour devenir un Parc National et que dans ce cadre, on compte sur le PASTOR pour aider à l'expulsion des campements d'éleveurs qui à chaque saison sèche s'installent dans la réserve pendant la saison sèche.

Peu informés sur le mode de gestion des aires protégées et la loi qui les régit, mais surtout, ne comprenant pas les motifs d'interdiction d'accès à des sites très favorables à l'élevage, les éleveurs vivent les interdictions et les injonctions comme une grande injustice à leur égard.

III. MODALITES D'INTERVENTION DU PASTOR

A l'initiative du PASTOR des rencontres des coordinations nationales ont lieu sur les lieux de travail des conservateurs, très difficilement accessibles à N'Djamena : 3 rencontres au premier semestre 2018 à Roukoun et à Zakouma. Elles ont permis la création d'une relation de travail entre le PASTOR et ses partenaires. Aussi, pour renforcer les synergies, il a été convenu à partir de cette date d'instaurer des rencontres régulières entre les équipes de coordination des programmes, à l'effet d'échanger sur la mise en œuvre de la sécurisation des parcours pastoraux.

En 2019 le PASTOR a invité à de nouvelles rencontres les coordinations qui n'avaient jusqu'alors pas participé aux échanges. Se sont donc retrouvés PASTOR, APN, APEF, et ACN pour Roukoun.

En 2020, pour mieux sceller leurs relations, un accord de collaboration a été signé entre APN et tous les acteurs de la mise en œuvre du PASTOR.

A partir de cette date, alors que les opérateurs du PASTOR commençaient la mise en œuvre des ateliers de concertation pour la définition des plans d'aménagement en infrastructures pastorales, les gestionnaires des aires protégées ont systématiquement été invités en tant qu'utilisateurs de l'espace et de ses ressources naturelles à participer aux débats. Cette participation n'a pas été un réel succès ; les gestionnaires des aires protégées étaient bien souvent absents et organisaient des ateliers parallèles.

IV. MODALITES D'INTERVENTION DU PASTOR (2)

Plus tard, en 2021/2022, une démarche itérative de diagnostic, d'analyse, de définition de règles de fréquentation sur des espaces des zones périphériques aux aires protégées a vu une réelle implication des équipes de gestion des aires protégées.

Cette longue collaboration a fini par faire prendre conscience aux gestionnaires d'aires protégées de la nécessité d'échanger vraiment. Une proposition d'atelier de formation / échanges initié par le PASTOR en mai 2019 a finalement eu lieu entre les équipes du Parc National de Zakouma, l'UICN, et les équipes d'animation du PASTOR en février 2022. Les résultats de cet atelier ont montré la volonté des uns et des autres d'apprendre davantage, les uns sur le pastoralisme et les autres sur la conservation, et de trouver des espaces de coopération afin de mieux se comprendre et mieux gérer les ressources naturelles. Un second atelier du même type a été organisé et par la suite, les équipes PASTOR ont été invitées à participer à des ateliers de concertation organisés par APN où elles ont pu constater que «les conservateurs se sont rendu à l'évidence que le rapprochement des acteurs locaux et la prise en compte de leur avis sur les questions de développement et de conservation est important ; car leur adhésion à l'initiative de conservation garantira la pérennisation de l'action et son ancrage dans le milieu »

V. ANALYSE DE L'EXPERIENCE

- L'expérience de collaboration avec les conservateurs a été fondée sur les rapports de collaboration, de synergie et de concertation entre le PASTOR et les conservateurs.
- La nécessité de ce partenariat est née du fait que la zone d'influence des aires protégées suscite de plus en plus l'intérêt des éleveurs ces dernières années.
- **Cette expérience a permis d'atteindre les résultats suivants :**
 - Une meilleure compréhension de la pratique pastorale par les conservateurs;
 - Une meilleure compréhension de la conservation et de ses exigences par les pastoralistes et les éleveurs à l'occasion de l'élaboration des conventions locales et des règles à respecter autour des aires protégées ;
 - L'amélioration de la communication entre les éleveurs et les conservateurs par la mise en place d'une équipe d'animation par APN. Cette équipe est composée d'agents issus du milieu des éleveurs qui sont censés être mieux indiqués pour porter le message aux éleveurs ;

V. ANALYSE DE L'EXPERIENCE (2)

La démarche méthodologique du PASTOR a été l'élément clé de la réussite de cette expérience :

- Le choix et l'identification des leaders et l'animation conjointe et participative des ateliers ont été déterminants pour asseoir la dynamique de concertation entre tous les acteurs afin d'obtenir l'adhésion de tous au processus.
- L'organisation des concertations a permis à l'ensemble des participants d'exprimer leurs opinions et de partager des informations
- De plus, la démarche participative a permis la confrontation des différentes positions et a contribué à la création de points de consensus.

VI. LA CONCLUSION

Nous pouvons conclure qu'au vu des résultats de cette expérience la collaboration entre conservation et élevage est possible si les deux acteurs se communiquent et se concertent ;

Néanmoins, il apparaît que collaboration n'a eu lieu que parce qu'elle était portée par le PASTOR et son dispositif de réflexion, de formation, d'accompagnement des équipes d'animation, et de coordination globale des activités. Le processus a été long et a demandé de l'insistance ; il a aussi bénéficié de l'arrivée à mi-parcours de personnes plus convaincues de la nécessité de collaborer que celles qui les précédaient.

Une évaluation du devenir des résultats que nous venons de présenter permettrait de valider (ou pas) la méthode et d'envisager quels seraient ses résultats si elle s'inscrivait dans la durée.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Tente de l'école des enfants des nomades à Am Douma appuyée
par APN gestionnaire du parc de Zakouma

